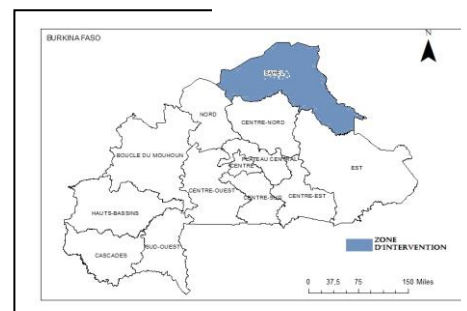


Burkina Faso

Région du Sahel

(510 279 PDI/Source CONASUR au 30 novembre 2021 qui reste le même par rapport à l'enregistrement du 31 octobre 2021 (510 279))



Monitoring de protection

-

Décembre 2021



Photo1 : prise par Hassane Mahamoudou coordinateur de protection lors d'une sortie visite sur le grand site à Gorom-Gorom

1 501 775 Personnes en déplacement soit **1,35%** en hausse par rapport au chiffre précédent **1 481 701** PDI au niveau national au 30 novembre 2021

44 Incidents enregistrés
15,90% de hausse par rapport au mois précédent

209 Cas de protection pris en charge

21 Cas de protection référés

I. Contexte

Le contexte opérationnel a été marqué par des attaques et des actes de violences orchestrés par des groupes armés non étatiques (GANE) avec pour corolaire des violations des droits humains. Ces incidents de sécurité qui ont concerné toutes les quatre provinces de la région du Sahel ont contribué à réduire l'espace humanitaire et accroître la vulnérabilité des populations surtout les enfants et les femmes.

Plus d'incidents ont été enregistrés au cours de ce mois de décembre comparativement au mois précédent. En effet, 44 incidents ont été enregistrés contre 37 incidents en novembre. Ces incidents ont occasionné plusieurs violations de droits humains dont celles relatives aux droits à la vie, à la propriété, à l'intégrité physique et psychique, à la liberté et à la sécurité. 199 personnes ont été victimes de ces violations dont 81% d'hommes. Les principaux auteurs de ces violations sont les GANE.

32% des incidents enregistrés l'ont été dans la province du Yagha notamment dans la commune de Solhan. Aussi, la situation sécuritaire dans la Commune de Mansila reste toujours préoccupante à cause des exactions commises par les GANE qui se résument surtout en sévices corporels subis par les femmes à la recherche de bois de chauffe et de vivres. Cependant, la province de l'Oudalan a enregistré plus de victimes de violations des droits humains dont 110 sur le total des 199 enregistrées au cours de ce mois.

Il a été enregistré également des mouvements de populations de 3 160 PDI venues de Déou, de Tin-Eigar, de Pobe Mengao, de Mansila et de la localité de Tabondi vers les villes de Gorom-Gorom, Oursi, Djibo, Sebba et Dori à la suite des ultimatums donnés par les GANE.

Les provinces qui accueillent le plus de personnes qui ont été contraintes au déplacement sont celles du Soum (303 453 PDI dont 262 637 dans la ville de Djibo), du Seno (116 841 PDI avec 57 627 dans la ville de Dori et 39 900 dans la commune de Gorgadji) ainsi que l'Oudalan (71 323 PDI dont 33 965 dans la ville de Gorom-Gorom). Cependant, le constat est que la province du Seno jadis calme, est de plus en plus touchée par les incidents et demeure une zone à haut risque où la situation sécuritaire reste précaire et volatile. En outre, le chef-lieu de Région qui est la commune de Dori reste la ville où toutes les administrations fonctionnent normalement même si quelques cas de petites criminalités sont enregistrés dans certains quartiers depuis un certain temps et que l'accès à la ville par la route à partir de Kaya devient de plus en plus difficile avec l'activisme des GANE sur l'axe Dori-Kaya. En effet ces derniers effectueraient souvent des contrôles irréguliers d'identité à travers des check point sur cet axe et des enlèvements de civils et de véhicules ont même déjà été signalés.

II. Couverture géographique



Dans la province du Seno :

- **Couverture physique** : les communes de Dori notamment les trois sites de (Wendou, Yarala, Petit Paris) et les villages de (Kampiti, Bouloy et Boudounguel), de Bani, de Seytenga et de Sampelga ont été couvertes physiquement.
- **Monitoring à distance** : les communes de Gorgadji et de Falangountou ont été couvertes via des appels téléphoniques dans le cadre du remote monitoring en s'appuyant sur les informateurs clés et les réseaux communautaires.

Dans la province du Soum :

- **Couverture physique** : la commune de Djibo dont la ville de Djibo et les villages de Yathé, Banikani, fetokoba, Piladi, Firguindi et Silgué.
- **Monitoring à distance**/ informateurs clés _réseaux communautaires : la commune de Baraboulé (Baraboulé, Dotoka, Lessam, Pahoundé,) ; la commune de Tongomayel (Tongomayel, bouloboye, Gankouna et Gouna) ; la commune de Koutoukou centre ; la commune de Diguel (Diguel, Kouyé, Kénou, Lassa, Doundoubangou) ; la commune de Nassoumbou (Nassoumbou, Wapta, Bouro, Bangaharia) ; la commune de Arbinda centre et la commune de Pobé-Mengao (Pobé centre, Bougé).

Dans la province du Yagha :

- **Couverture physique** : la commune de Sebba à travers les localités de (Tambondi, Kirgou, Ibal)
- **Monitoring à distance** : la commune de Solhan (Solhan, Nabaningou, Yelimbiri), la commune de Boundoré (Boundoré, Tangangari, Pansi, Takatami), de Mansila (Mansila, Babonga, Tambondi, Kirgou, Guissingori), de Tankougounadié (Tankougounadie, Keri) et de Titabé (Titabé, Tiékagnibi, Bortoré,).

Dans la province de l'Oudalan :

- **Couverture physique** : la commune de Gorom-Gorom et ses villages que sont (Essakane et Tasmakat) et la commune de Markoye centre et les villages de Tokabangou, Salmossi, et Tadayate.
- **Monitoring à distance** : La commune de Déou centre et la commune de Tinakof.

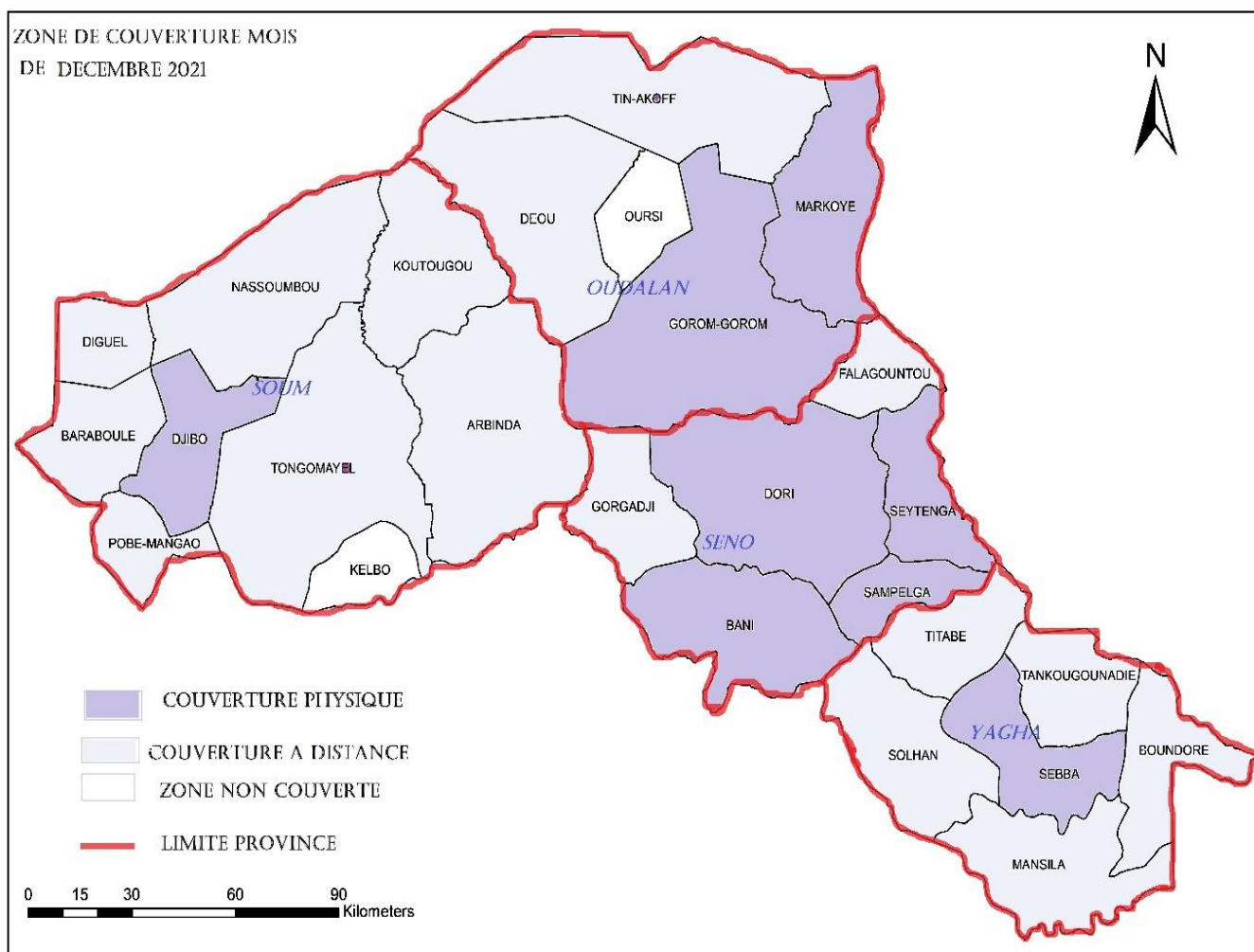
Accessibilité : Dans la Région du Sahel de nombreuses localités demeurent difficiles d'accès du fait de l'activisme accru des GANE :

Dans la province du Seno, les zones à risque identifiées sont la commune de Gorgadji, de Falangountou et certains villages tels que Lamdamol, Demniol, Demmi, et l'axe Dori_Goudoubo.

Dans la province du Yagha, toutes les communes sont à risque y compris Sebba qui semble être plus sécurisée que les autres. La province du Soum reste une zone à haut risque d'insécurité car les populations vivent dans la peur d'être d'éventuelles victimes des GANE du fait de l'application de certains principes tels que garder la barbe, porter des pantalons courts pour les hommes et le port du voile par les femmes, imposés par ces derniers. En effet, certains villages et les autres communes surtout celles frontalières au Mali où il n'y a pas de force régulière de sécurisation font le plus souvent face aux fréquentes incursions des groupes armés non étatiques.

Dans l'Oudalan, les zones à risque identifiées pendant cette période sont les villages de Dibissi, Petabouli, Adjarei-djarei, Fourkoussou, Lere M'bardi, Gangani, Tintabora, Baliata, Beiga, Gagara 1 et 2 dans la commune de Gorom-Gorom et dans la commune de Markoye les villages de Tambao, Konsi, Iklan Oudalan, Tolel-Kaya, l'axe Dorbel-Markoye, Idamossen, Salmossi, Tin-jollet, keltamisguete. Mais les zones de Deou et Tin-Akof restent toujours des communes difficilement accessibles et à haut risque.

NB : A travers la carte ci-dessous qui illustre les zones couvertes, on constate qu'à cause de la dégradation continue de la situation sécuritaire, il y a plus de zones couvertes à distance que physiquement par les moniteurs. D'où la nécessité de renforcer la capacité des réseaux communautaires de protection pour améliorer la collecte de données à leur niveau.

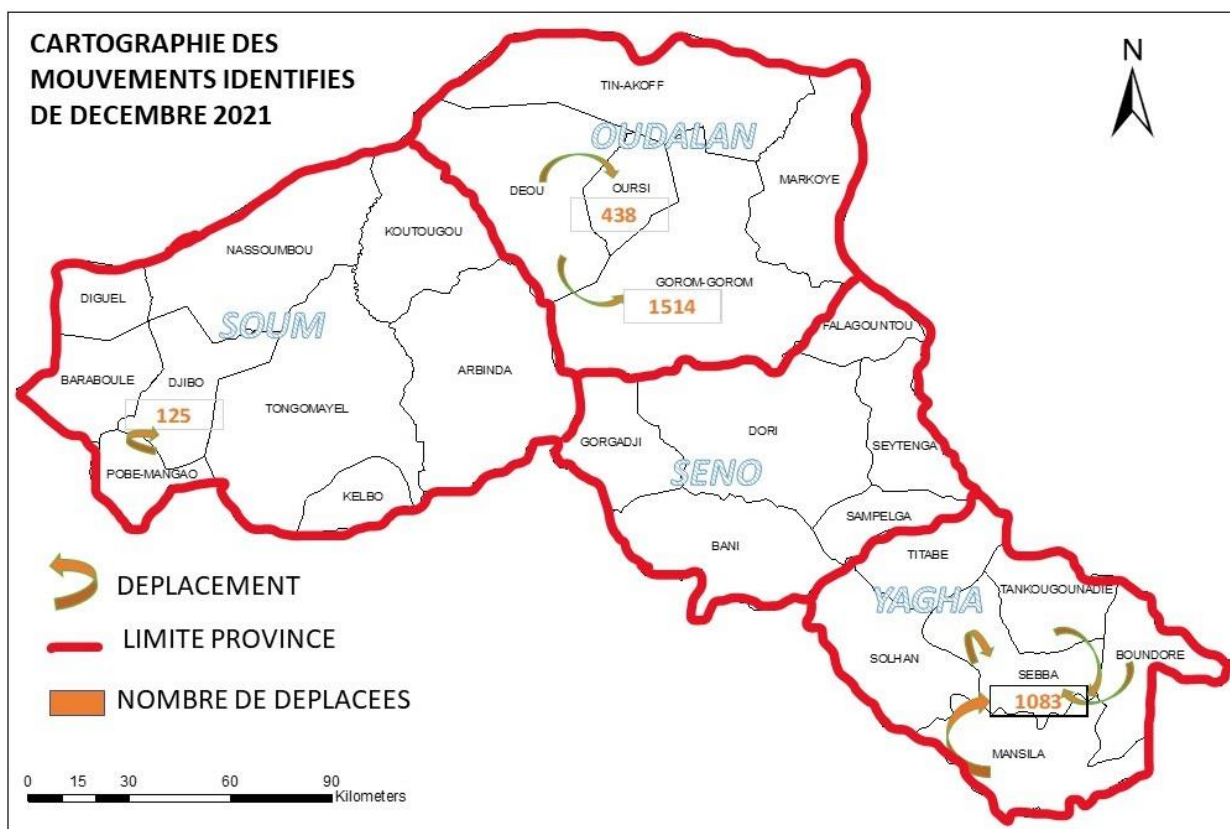


Méthodologie de collecte d'informations : La collecte d'informations s'est réalisée à travers des missions de monitoring (tenue de focus group, entretiens individuels et observations) avec l'appui d'un dispositif de protection à base communautaire. Cette collecte s'est faite à travers les outils du monitoring de protection dans les quatre provinces de la Région. Au cours de ces activités de monitoring, 149 visites ont été effectuées auprès de 204 ménages PDI et communautés hôtes de 1577 personnes dont 344 hommes, 416 femmes, 349 garçons et 468 filles.

III. Typologie des mouvements identifiés

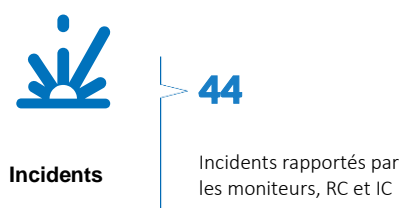
Date	Nombre de personnes	Zone de départ et de destination (Province/commune/village)	Cause
Décembre	Premiers mouvements (2 351 personnes)		
	385 PDI dont 78 femmes, 126 filles, 132 garçons et 49 hommes.	Tabondi vers Sebba	Déplacement préventif et spontané
	698 individus dont 107 femmes, 233 filles, 258 garçons et 60 hommes.	Mansila vers Sebba	Déplacement préventif et spontané
16 décembre 2021	347 ménages de 1514 personnes dont 254 hommes, 432 femmes et 828 enfants	Déou vers Gorom-Gorom	Déplacement préventif et spontané

15 décembre 2021	121 ménages de 438 personnes dont 97 Hommes, 111 femmes et 230 enfants	Tin Egar vers Oursi	Déplacement préventif et spontané
	125 déplacés dont 20 hommes, 30 femmes, 30 garçons et 45 filles.	Gnamanga dans la commune de Pobé Mengao vers Djibo	Déplacement spontané
Mouvements secondaires (personnes)			
RAS			
Mouvements de retour (personnes)			
RAS			

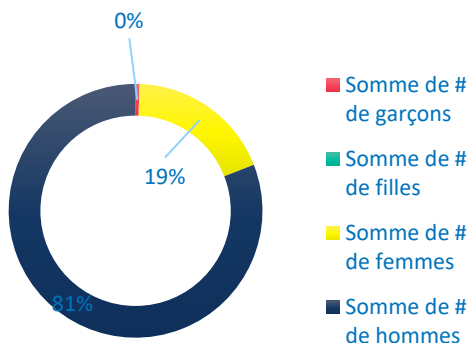


IV. Incidents de protection

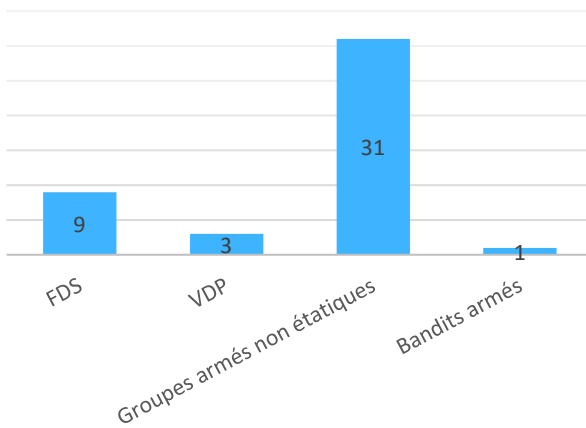
V. Statistiques



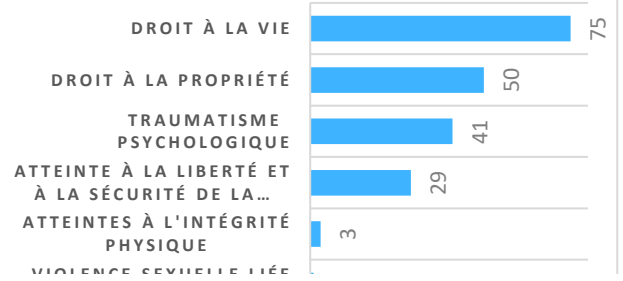
Repartition des victimes



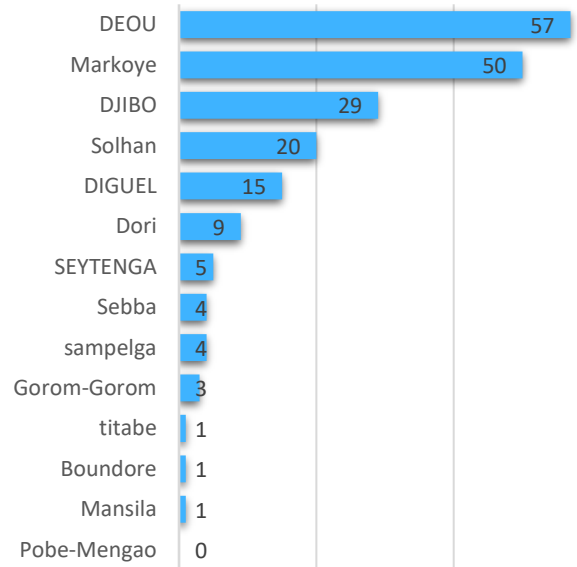
NOMBRE DE VIOLATIONS PAR AUTEURS PRÉSUMÉS

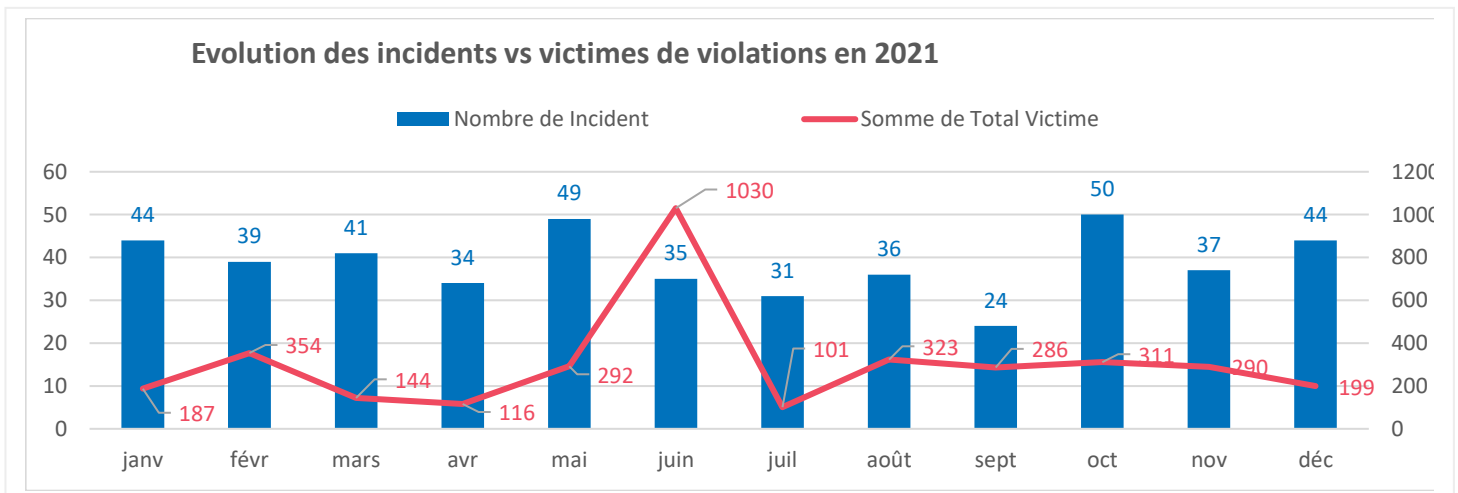
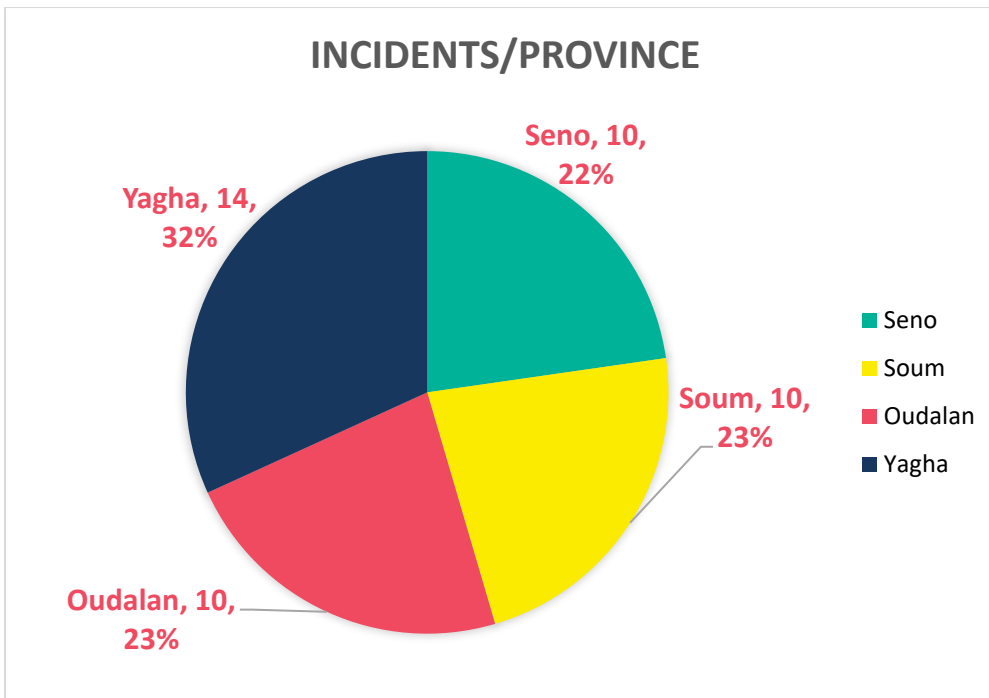


REPARTITIONS DES VICTIMES PAR TYPOLOGIE DES VIOLATIONS



Nombre de victimes de violations par communes





1. Détails sur les incidents

L'activité de monitoring a permis au MBDHP durant ce mois de décembre d'identifier 37 incidents sécuritaires dans la Région du Sahel. Ci-dessous quelques cas illustratifs de ces violations réparties par province.

Province du Seno

Assassinats/meurtres : Dans la journée du jeudi 16 décembre 2021, un GANE a enlevé trois (03) civils dans un bus de transport en commun aux environs du village de Alkoma sur l'axe Dori-Essakane avant de les abattre quelques instants après. Dans la journée du vendredi 17 décembre 2021, un GANE a abattu deux (02) policiers sur l'axe Dori-Seytenga aux environs du village de Yebelba. Il aurait également incendié le véhicule de ces derniers. Dans la journée du vendredi 17 décembre 2021, un GANE a tué un gendarme à un poste de contrôle à l'entrée de la ville de Dori, quartier de Diomga. Un membre du GANE aurait également été tué lors de la riposte des FDS.

Atteinte au droit à la liberté et à la sécurité : Dans la journée du mercredi 01 décembre 2021, une femme aurait été enlevée au secteur N°7 de la ville de Dori. Selon les informations reçues à ce sujet, cette dernière serait l'épouse du membre d'un GANE qui aurait lui-même orchestré son enlèvement. Dans la journée du dimanche 26 décembre 2021, un GANE a fait irruption dans la ville de Seytenga et a pris pour cible la base de la gendarmerie, la police et la mairie. Il n'y aurait pas eu de perte en vie humaine mais d'importants dégâts matériels ont été enregistrés. Dans la journée du mercredi 29 décembre 2021, un GANE aurait détourné une ambulance du CHR de Dori qui était en partance pour une évacuation à Ouagadougou aux environs de 14 heures sur la RN3. L'incident s'est passé à la hauteur du poste de péage. Les occupants seraient tous libérés mais la patiente, une femme réfugiée qui était sous oxygène a rendu l'âme quelques temps après sur les lieux de l'incident.

Atteinte au droit à la propriété : Dans la journée du 17 décembre 2021, un véhicule a été incendié par des GANE sur l'axe Dori-Seytenga. Dans la journée du 26 décembre 2021, les locaux de la police, de la gendarmerie et de la mairie de Seytenga ont été incendiés par des GANE. Dans la journée du 29 décembre 2021, une ambulance a été retirée par des GANE sur l'axe Dori-Ouagadougou.

Province du Soum

Assassinats/meurtres : Dans la soirée du jeudi 17 décembre 2021, un GANE a abattu un jeune homme au secteur N°3 de la ville de Djibo aux environs de 20 heures pour des raisons inconnues. Dans la soirée du vendredi 17 décembre 2021 à Gaskindé dans la commune de Djibo, un GANE auraient abattu deux (02) jeunes hommes bergers aux environs de 16 heures pour des raisons inconnues. Dans la nuit du samedi 25 décembre 2021, un GANE a abattu trois (03) hommes dans une même cour au secteur 1 de la ville de Djibo. Dans l'après-midi du 27 décembre 2021, un GANE aurait tué sept (07) personnes dans le site d'or artisanal de Agou dans la commune de Djibo pour des raisons qui sont encore inconnues.

Atteinte au droit à la propriété : Dans la journée du samedi 04 décembre 2021, une position des Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP) du village de Gargabouli dans la commune de Pobe Mengao aurait subi une attaque d'un GANE. Selon les informations, il n'y aurait pas eu des pertes en vie humaine ni des blessés mais d'importants dégâts matériels notamment des greniers incendiés.

Atteinte au droit à la sécurité et à la liberté : Dans la journée du dimanche 05 décembre 2021, un GANE a établi un checkpoint sur l'axe Djibo-Namsiguia où ils ont contrôlé les identités des usagers. Selon les informations, trois (03) personnes auraient été enlevées à bord d'un camion transportant du bétail en partance pour Ouagadougou. On noterait également la présence de trois (03) mineurs d'à peine 13 ans parmi les membres du GANE. Le 07 décembre 2021, un enseignant en poste dans le Soum a été enlevé par un GANE entre Bourzanga et Namsiguia. Il serait toujours détenu par les GANE en question.

Province de l'Oudalan

Assassinats/ meurtres : Le 16 décembre 2021, un homme aurait été tué par les FDS sur l'axe Gorom-Gorom-Tasmakat pour suspicion de complicité avec les GANE. Le 14 décembre 2021, un GANE aurait tué 02 civils pour des raisons inconnues dans la commune de Markoye centre.

Atteinte au droit à la propriété : Dans la nuit du mercredi au jeudi 02 décembre 2021, deux (02) HANI évoluant sur des motos ont fait irruption dans le village de Gosey dans la commune de Gorom-Gorom. Selon les informations disponibles, ils auraient pillé une boutique à la suite de plusieurs coups de feu avant de disparaître dans la nature. Aucun bilan humain n'aurait été enregistré.

Atteinte à la liberté et à la sécurité : Dans la nuit du mercredi au jeudi 02 décembre 2021, un GANE a fait irruption au secteur N°3 de la ville de Gorom-Gorom. Il serait à la recherche d'un guide religieux mais l'ayant pas trouvé à son domicile, ces derniers auraient laissé un message de menaces de mort à son encontre. Dans la soirée du mercredi 15 décembre 2021, un GANE aurait proféré des menaces envers les populations de la

commune de Déou notamment les villages de Tin-Ediar et Déou centre. Selon les informations, ils seraient venus en nombre important et très bien armés pour donner un ultimatum de trois (03) jours aux populations de quitter les villages et la ville de Déou sous peine d'être puni. Cette situation a occasionné un déplacement massif de populations de ces localités vers Oursi et Gorom-Gorom.

Province du Yagha

Assassinats/ meurtres : Les 19 et 20 décembre 2021 à Tioloye dans la commune de Solhan, un convoi des FDS et VDP a tué 13 personnes dont 7 personnes à l'allée et 6 personnes au retour. Ces personnes seraient accusées d'être des terroristes. Elles ont été tous exécutés sans interrogation. Dans la journée du samedi 4 décembre 2021, le corps sans vie d'une personne a été découvert à moins d'un kilomètre de Titabé dans un bas-fond de sable. Après vérification ledit corps s'avère être celui du petit frère du Maire de Titabé que les membres d'un GANE avaient enlevé le 28 novembre 2021 à Titabé.

Atteinte à la liberté et à la sécurité : Dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 décembre 2021 dans le village de Tioloye dans la commune de Solhan, des membres d'un GANE ont enlevé un homme.

De l'analyse, il ressort que dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les chefs-lieux de province (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba) et dans les localités telles que Mansila, Solhan et Seytenga. Les FDS font des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Gorom-Gorom, Damban, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, dans la province du Yagha, Sampelga dans le Seno. On remarque aussi la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji et Bani dans la province du Seno et à Sebba, Solhan, Mansila et Boundoré dans la province du Yagha ainsi qu'à Markoye dans la province de l'Oudalan.

VI. Situation par secteur

1. SGBV

Eléments clés.

La problématique des VBG reste critique du fait de la situation d'insécurité accrue dans la Région et surtout sur les sites des PDI. La dénonciation des cas de VBG reste difficile du fait de la peur du rejet par la société en lien avec les pesanteurs socioculturelles.

La recrudescence des attaques et la restriction de la liberté de mouvements des populations surtout celles de la gent féminine occasionnent des violations des droits humains par les GANE. En effet, ces derniers interdisent aux femmes de se rendre au marché, en brousse et sur les sites d'orpillage. Les violences physiques sur les populations féminines et masculines par des GANE sont constatées lorsque celles-ci ne respectent pas leurs règles imposées. Ainsi, des actions concrètes de prévention et de protection des populations sont nécessaires. Dans la province du Yagha, au moins cinq femmes ont subi des violences physiques de la part des GANE sur l'axe Mansila - Sebba. Elles ont été référées à Première Urgence Internationale (PUI) pour des soins médicaux. En outre, des GANE interdisent aux femmes de mener des activités génératrices de revenu notamment dans la commune de Tankougounadié où ils leurs ont interdit de faire la culture maraichère en saison sèche. Dans la commune de Mansila le 18 décembre 2021, ils ont donné un ultimatum de 72h aux femmes pour cesser toute activité sur les sites d'orpillage de « Sefa bellabè » et « Namankoura » dans le village de Aoura. Les jours qui ont suivi, ils ont mis leur menace à exécution en chassant toutes les femmes sur ces deux sites.

Activités de prévention et réponse : Les femmes victimes d'agressions physiques ont été référées à l'ONG PUI pour une prise en charge sanitaire.

2. Protection de l'enfance

Éléments clés. Dans la Région du sahel la question de la protection de l'enfance était déjà un sujet très préoccupant avec la présence de enfants talibés et enfants bouviers. La survenue de la crise sécuritaire a donc exacerbé davantage cette situation. Le travail des enfants est perceptible à tous les niveaux que ce soit dans des ménages ou sur les sites d'orpaillages. Au cours de ce mois de décembre 2021, six enfants abandonnés dont certains malades venus de Kelbo qui sont à la charge de deux dames cheffes de ménages n'ayant pas suffisamment de moyens pour subvenir à leurs besoins essentiels ont été identifiés. Une assistance en cash au profit de 02 de ces enfants a été réalisée pour des besoins sanitaires et un référencement a été fait à l'endroit de l'action humanitaire pour une prise en charge alimentaire.

La protection de l'enfance est mise à rude épreuve du fait de l'insécurité dans la Région notamment le droit à l'éducation. De source gouvernementale, 3 280 établissements scolaires avaient été fermés à cause du terrorisme, soit 13,09% des structures éducatives du pays. La fermeture de ces écoles a impacté 511 221 élèves et 14 901 enseignants. Il ressort que les efforts du gouvernement ont permis de rouvrir 205 établissements au profit de 39 812 élèves. La protection de l'enfance est préoccupante au regard du fait que sur les 1 501 775 personnes déplacées internes du pays, il y a 61,48% d'enfants. Etant donné que ces derniers seront laissés à eux-mêmes, cela pourrait les conduire à s'adonner à la mendicité, mais aussi à des activités telles que les travaux dans les ménages, au marché, chantier, et vont souvent hors de la ville à la recherche d'argent.

Dans la Région du Sahel, en plus de l'atteinte au droit à l'éducation, à cause de l'impact sécuritaire, de nombreuses familles n'ont pas les ressources nécessaires pour couvrir les besoins essentiels de leurs enfants.

Activités de prévention et de réponse. Une assistance en cash transfert a été faite au profit de 15 élèves PDI venant des écoles fermées de Falangountou dont 07 garçons et 08 filles dans la province du Seno pour le règlement de leurs frais de scolarité. Cette action leur a permis de poursuivre leurs cursus scolaires. Deux orphelins ont été assistés en mobil money pour une prise en charge sanitaire à Djibo dans la province du Soum.

3. Personnes ayant des besoins spécifiques

Éléments clés. 257 PBS ont été identifiés lors des activités de Monitoring de protection dont les besoins sont d'ordre alimentaires, sanitaires et en logement.

Activités de prévention et de réponse. Pour insuffisance de budget, tous les cas individuels de protection et PBS n'ont pas pu être assistés. Cependant, 209 PBS dont 119 femmes et 90 hommes ont été assistés dans les provinces du Seno, du Soum, de l'Oudalan et du Yagha à travers des transferts mobil_ money et en cash money.

Tableau récapitulatif de l'assistance aux cas individuels de protection et PBS dans les communes de Sebba dans la province du Yagha, de Dori dans la province du Seno, de Djibo dans la province du Soum et de Gorom-Gorom dans la province de l'Oudalan :

Province du Seno : DORI			
	Masculin	Féminin	Total
Personne vivant avec un handicap	01	05	06
Condition médicale importante	09	09	18
Personne âgée avec des enfants mineurs	06	04	10
Personne âgée dans l'incapacité de prendre soin d'elle même	06	02	08
Personnes à besoins primaires non satisfaits	15	12	27

Chef de ménage ou tuteur célibataire vulnérable	00	05	05
Total	37	37	74
Province du Soum : DJIBO			
	Masculin	Féminin	Total
Personne âgée en danger	01	01	02
Personne vivant avec un handicap	01	02	03
Condition médicale critique	02	03	05
Femme à risque	00	08	08
Personne âgée avec des enfants mineurs	02	09	11
Chefs de ménage vulnérables	00	08	08
Personne âgée dans l'incapacité de prendre soin d'elle même	05	01	06
VBG	00	01	01
Personne avec des besoins primaires non satisfaits	02	02	04
Personne âgée isolée	01	01	02
Total	14	36	50
Province de Oudalan : GOROM-GOROM			
	Masculin	Féminin	Total
Personne handicapée	03	01	04
Personne à besoins primaires non satisfaits	01	00	01
Chef de ménage vulnérable	01	03	04
Conditions médicales importantes	00	03	03
Femme à risque	00	07	07
Personne âgée en danger	08	06	14
Total	13	20	33
Province du Yagha : SEBBA			
	Masculin	Féminin	Total
Personne avec des besoins primaires non satisfaits	01	02	03
Personne vivant avec un handicap	02	01	03
Condition médicale critique	15	11	26
Chefs de ménage vulnérables	07	06	13
Enfant séparé	01	00	01
Grossesse difficile	00	03	03
Femme allaitante	00	03	03
Total	26	26	52

21 personnes ont été référés pendant la période sous rapport à l'action humanitaire, Médecin sans frontière (MSF) et Première urgence internationale (PUI). L'action humanitaire a réalisé une activité de distribution des vivres et AME au profit de certains PDI et certaines populations hôtes notamment dans la commune de Mansila le 19 décembre 2021 dans la province du Yagha.

L'action humanitaire, le CICR, Solidarité et le RESCUE ont référé 12 cas individuels de protection au niveau du MBDHP. Une assistance individuelle a été effectuée via des modalités mobile money au profit de ces personnes référées.

4. Etat de droit

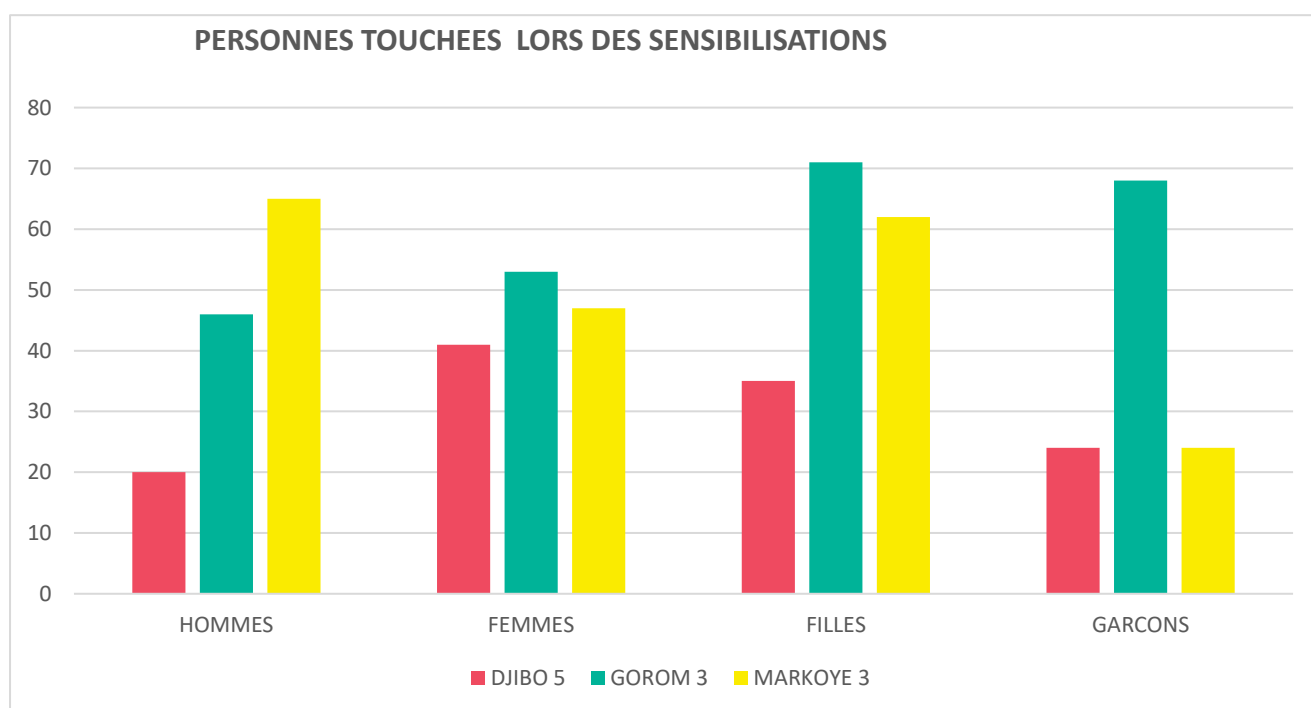
Éléments clés : Dans la Région du Sahel, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et font des patrouilles. Nous notons la présence d'un poste de gendarmerie à Sebba et à Boundoré. Il y a aussi la présence des militaires à Sebba et à Mansila. Les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) sont également à Boundoré, à Sebba, à Solhan, à Mansila, à Gorgadji et à Bani. Cependant, dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel, Koutoukou et Baraboulé. Par conséquent, le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori le chef-lieu de Région qui est la commune actuellement qui semble la plus stable.

En outre, les droits civiques sont mis à rude épreuve avec l'absence de certains services publics comme les commissariats de police où les populations établissaient les CNIB.

5. Cohésion sociale

Éléments clés : Les déplacements massifs des différentes communautés peuvent créer des tensions entre celles-ci à cause de la pression exercée sur les ressources naturelles et services publics qui sont de plus en plus insuffisants. D'où la mise en œuvre d'activité de prévention au profit de ces populations pour réduire les risques de conflits et faire en sorte que ces communautés puissent vivre en bonne intelligence. Des actions sont donc menées pour prévenir les conflits et créer des cadres de résolutions de ces conflits.

Activités de prévention et de réponse : Des sensibilisations sur la coexistence pacifique ont été réalisées au cours du mois. Ainsi, 19 séances ont permis de toucher 383 personnes dans les communes de Dori et de Djibo dont 125 hommes, 137 femmes, 55 garçons et 66 filles.



Cette activité a permis de renforcer le vivre ensemble et le dialogue entre les PDI et les communautés hôtes. Elle a contribué à consolider davantage la cohésion sociale entre les PDI et les communautés hôtes dans la Région du Sahel, ce qui concourt à la réduction des conflits entre les différentes communautés en présence en vue d'une paix durable.

6. Logement, terre et biens

Éléments clés.

La crise sécuritaire a contribué à l'aggravation des problèmes liés aux logements car les mouvements de populations sont presque quotidiens. L'augmentation du frais du loyer a occasionné une forte demande de tentes par les nombreux PDI qui n'ont pas les moyens pour prendre des maisons en location. Les frais de location sont très chers et insupportables pour des personnes qui n'ont aucune activité économique. Pendant cette période, il a été identifié 25 ménages de personnes qui ont un besoin en abris dont 16 hommes chef de ménages et 09 femmes cheffe de ménage dans la commune de Gorom-Gorom. Dans la commune de Markoye, il a été identifié 37 ménages dont 29 hommes et 08 femmes Cheffes de ménages

Activités de prévention et de réponse. Dans la province du Yagha, l'ONG Help et l'action humanitaire ont effectué une distribution d'abris dont le nombre n'est pas encore connu.

7. Solutions durables

Éléments clés. RAS

Activités de prévention et de réponse. RAS

VII. Protection à base communautaire

Renforcement des capacités. RAS

Activités réalisées par la communauté : Les réseaux communautaires et les informateurs clés ont enregistré 26 incidents sécuritaires sur 44. L'importance de ces relais communautaires n'est plus à démontrer car ce sont des entités essentielles dans la chaîne de monitoring de protection et dans le cadre de la protection à base communautaire de façon générale dans la mesure où elles fournissent des informations sur les incidents sécuritaires et de protections ainsi que sur les violations des droits humains qu'ils constatent dans leurs zones et même dans d'autres zones où ils n'y sont pas.

VIII. Partage d'informations et coordination

Autorités : Le MBDHP travaille en coordination avec les structures gouvernementales sur le terrain surtout avec l'action humanitaire pour la satisfaction des besoins des différentes populations affectées par le conflit.

Acteurs humanitaires : Le MBDHP travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs humanitaires sur le terrain, participe activement aux réunions du cluster protection qu'elle alimente à travers les données collectées sur le terrain. Le MBDHP participe également aux rencontres inter-humanitaires au niveau national et régional. Durant ce mois, plusieurs ONG humanitaires et l'action humanitaire ont référé des cas individuels de protection au MBDHP qui ont été examinés et suivi d'action de protection. Ces personnes ont été pris en charge lors de l'assistance ponctuelle en cash. Il s'agit de divers cas dont des besoins en vivres et de prise en charge sanitaire.

IX. RECOMMANDATION pour septembre 2021

Province	Localité	Objet	Destinataire	Mise en œuvre	Commentaires
Yagha	Sebba	Assistance en vivres, abris et AME	1015 PDI venues de Mansila et Tabondi	Urgent	
Oudalan	Oursi	Assistance en vivres, abris et AME	741 PDI venues de Tin Eigar	Urgent	
Oudalan	Gorom-Gorom	Assistance en vivres, abris et AME	470 PDI venues de Déou	Urgent	
Soum	Djibo	Assistance en vivres, abris et AME	125 PDI venues de Gnamanga dans la commune de Pobemengao	Urgent	
Sahel	Sahel	Renforcer les capacités pour améliorer la collecte de données	Réseaux communautaires de protection		